



**ST-PIERRE
D'ENTREMONT
SAVOIE**

Les CONSEILS DE HAMEAUX

Le Bourg - Le Pré du Comte - La Roche Veyrand -
Les Gentianes - Le Verneray - Les Buis -
Les Combettes d'en bas - Plan Champ - Les Combettes d'en
haut .

Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2021

À la Maison Hermesende

Présents (suivant la liste de présence) : Aurore Jacquier, Thierry Devauton, Didier Robert, Bernard Garavel, Annie Python, Théo Benedetto, Loïc Choux, Franck Wayarmour, Claude Blanke Martine Dambuyant,

Brigitte Lourde, Frédéric Chatel, Cécile Blanke, Marie Thievenaz, Véronique Thievenaz, Annick Thievenaz, Claudine Arpin.

N'ont pu être présents : Lucette Jacquet, Jean-Pierre Piscart, Geneviève Baroux, Georges Bernain.

Animation : Albane Geslin, Wilfried Tissot, Pierre Meunier.

Compte-rendu rédigé par A. Geslin et P. Meunier.

Compte rendu validé par le Maire et transmis aux habitants-relais.

Mot d'introduction par le Maire : Wilfried Tissot remercie les participants et présente les enjeux des nouveaux conseils de hameaux, après en avoir rappelé l'historique. La question principale est celle de faire évoluer ces conseils de hameaux, en tenant compte des besoins des habitants et des besoins du conseil municipal.

Les conseils de hameaux doivent être et demeurer des lieux informels de discussion, des lieux de synthèse des difficultés ou besoins que rencontrent les habitants des hameaux, des lieux de convivialité, de communication et d'échanges.

Déroulé des futurs conseils de hameaux : Les précédents conseils de hameaux incluaient parfois une présentation assurée par des intervenants extérieurs sur un thème précis. Les avis exprimés lors des différents conseils sur ce point sont assez mitigés, en particulier à cause de la lourdeur que représente la répétition de ces présentations. Il semble donc préférable pour beaucoup de faire une seule grande réunion en dehors des conseils de hameaux, lorsque la thématique est susceptible d'intéresser l'ensemble des habitants de la commune.

D'autre part, la mairie souhaiterait qu'au niveau de chaque hameau, une ou deux personnes dans chaque hameau se fassent le relais des informations, observations et questions, afin de préparer au mieux les futurs conseils.

Les personnes suivantes se sont proposées dans ce rôle « d'habitants-relais » :

Madame Annie Python pour Les Combettes et Plan Champ,

Madame Cécile BLANKE et Monsieur Thierry Devauton pour Le Pré du Comte et Roche Veyrand,

Monsieur Loïc Choux pour Le Bourg.

Ils et elles travailleront en collaboration avec les deux représentants de la commune, Pierre Meunier et Albane Geslin.

1 Actualités

Traversée du bourg : du fait des difficultés à obtenir la signature des conventions privées de raccordement électrique, les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécommunication) sont en partie reportés au printemps prochain. La réfection de la chaussée sera donc également décalée. Là aussi, des difficultés sont rencontrées qui pourraient obliger à une lourde redéfinition du projet. Les réticences de quelques riverains concernent pour beaucoup la future gestion des eaux pluviales alors que le projet actuel apporte une amélioration des écoulements et en aucun cas leur dégradation.

Une réunion publique va être organisée au mois de décembre pour présenter les dernières réflexions sur l'aménagement de l'espace allant de la mairie à l'église et aux futures gradines au bord du Cozon, mais aussi pour recueillir les avis des habitants. La démolition du bâtiment de la poste offrira en effet de nouvelles opportunités.

Il est actuellement étudié la possibilité de récupérer la passerelle de la via ferrata (celle-ci a, en effet, dû être supprimée du parcours) pour poser des passerelles au-dessus du Cozon et du Guiers Vif. Ce projet a reçu un accueil très favorable des personnes présentes.

Devenir du bâtiment de la poste incendié : celui-ci va être démolit d'ici la fin de l'année. Le nouveau bureau de poste sera intégré dans le projet de réaménagement de l'ancienne école.

Extinction nocturne de l'éclairage public : la modification des installations de commande est en cours. Une reprise du réglage des cellules électriques et une modification du niveau d'éclairage est envisageable. Ce domaine est géré par la société Ombre et Lumière.

Stations de ski : compte-tenu du trop grand déficit résultant de l'exploitation des domaines skiables sous sa forme actuelle (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial), la communauté de commune a décidé de déléguer la gestion des domaines du Planolet et de Saint Pierre de Chartreuse via une régie intéressée. Cette solution était la seule qui permettait de donner au préfet et aux banques toutes les garanties pour continuer l'exploitation du domaine skiable.

La société Savoie Station Domaines Skiables (SSDS) (filiale de la société Savoie Station Ingénierie Touristique (SSIT)) a été retenue. Seul le domaine du Désert à Entremont-le-Vieux resterait en gestion communautaire.

Comme le permet la loi, la gestion des domaines concernés pour la saison prochaine a été attribuée en urgence à **SSIT**, c'est-à-dire sans l'appel d'offre de mise en concurrence. Cette procédure d'urgence s'appelle « une régie intéressée ». En revanche cette gestion concédée ne peut pas dépasser une année. Un appel d'offre est en cours pour permettre de trouver un gestionnaire pour l'année 2022-2023, il s'agira alors d'une délégation de service public.

La délégation aboutirait à une réduction du nombre de remontées mécaniques ainsi que du personnel. Dans un premier temps (les deux premières années), il s'agit de garantir l'équilibre budgétaire du domaine. Dans un deuxième temps, il sera question d'investir pour développer un tourisme 4 saisons.

Église : son chauffage par air pulsé est trop bruyant. Une solution correctrice s'avère difficile à trouver. Il est également noté par endroit un état dégradé de la toiture et des murs de l'église. L'équipe municipale va faire procéder à une évaluation globale de l'état de l'église afin d'estimer les coûts de réparation et voir le niveau des

subventions qui pourraient être demandées. Il faut rappeler que financer la réhabilitation d'un tel équipement ne pourrait se faire que d'ici plusieurs années.

Gymnase-EMA : la résolution des importants désordres constatés passera par une longue procédure. Si les causes sont maintenant à peu près identifiées, il reste à répartir les responsabilités entre les différentes sociétés qui ont été impliquées dans la conception et la construction de ce bâtiment. Un choix devra ensuite être fait entre la réparation ou la reconstruction du gymnase.

Travaux participatifs : l'équipe de la mairie souhaite les développer. Cela passe d'abord par une identification des travaux pouvant être réalisés sur ce mode (toute suggestion est bienvenue). Une collecte de ces idées et une présentation aux habitants pourraient être faites via une page dédiée du site internet de la Mairie.

2 Questions et remarques diverses

Un problème d'évacuation des eaux de pluies a été signalé aux Combettes.

Aux Combettes également, il est demandé aux services communaux d'améliorer l'entretien des prés appartenant à la commune.

Il est signalé que deux lampadaires situés au bout du lotissement de La Roche Veyrand ne fonctionnent pas actuellement, sans que cela ne gêne les habitants concernés. Une maison supplémentaire est cependant en construction et ses futurs habitants pourront avoir une position opposée.

M. Robert signale que des pierres assez grosses tombent parfois sur sa propriété au Pré du Comte depuis le chemin d'accès à la via ferrata. Cela concerne environ une longueur de 150 m du chemin. Ce problème sera signalé à la Communauté de Commune qui assure l'entretien de ce chemin.

La mairie est interrogée sur l'installation d'une borne de recharge pour voitures électriques sur la commune. Il est répondu que la borne située côté Isère étant sous-utilisée, une telle installation n'est pour l'instant pas envisagée. Toutefois le SDES (Syndicat Départemental des Énergies) a fait une demande pour savoir si des communes étaient intéressées pour recevoir une borne de recharge gratuite. La mairie de Saint pierre d'Entremont Savoie avait répondu favorablement mais cela ne signifie pas forcément qu'elle l'obtiendra.

Une personne a demandé que soit précisé le rôle des secrétaires et des agents techniques de la mairie. Cela pourrait être fait par l'intermédiaire d'un article sur le site internet de la mairie.

Une personne a suggéré par écrit, pour les résidences secondaires, d'envoyer les ordres du jour et les comptes-rendus au domicile principal (ou par mail).

Cette même personne a demandé si l'installation future de la fibre optique allait générer des travaux de voirie ou autres. Nous ne pouvons répondre à ce jour, ne disposant pas d'informations précises sur le sujet.